



Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 18h . Le quorum est atteint : membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

- **Membres de droit :**

- a. *Personnels d'encadrement de l'établissement :*

- Mme GIRAudeau, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

- b. *Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :*

- M. REYNAUD, élu représentant la collectivité de rattachement,
- Mme BERLIER Solange, élue représentante de la collectivité territoriale de rattachement,
- Mme CHAILLOT, élu représentant de la commune.

- **Représentants élus des personnels enseignants :**

- M FAVIER, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme LAURENT, représentante élue des personnels d'éducation,
- M MENDES, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants.

- **Représentants élus des personnels non enseignants :**

- Mme PORTAILLER, représentante élue des personnels non enseignants.

- **Représentants élus des Parents d'élèves :**

- M. BOUABDALLAH, représentant élu des Parents d'élèves,
- Mme GRENIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme QUIBEL, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme RABATHEL, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des Parents d'élèves.

- **Représentants élus des Élèves :**

- LEGAT Louise, représentante élue des élèves,
- SMATI Redhouane, représentant élu des élèves.

Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h15

- M DECLINE, élu représentant de la commune,
- Mme MAVILLA-SANZ, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MOREL, représentante élue des personnels enseignants,

Madame VERNUSSE, Coordinatrice du réseau d'Education Prioritaire est présente.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

M FAVIER , représentant élu des personnels enseignants, est secrétaire de séance.

En référence à la convocation transmise aux membres, l'ordre du jour soumis au vote est inchangé, il est le suivant :

1.Fonctionnement de l'instance :

2.Adoption de l'ordre du jour

3.Approbation du Compte rendu du CA du 06/11/2018

I. Action éducative et pédagogique

1. Présentation PPMS actualisé
2. Appel à projet complémentaire DAAC

II. Organisation financière et comptable

1. Prélèvements sur fonds de roulement :
 - **Fournitures de bureau** : ALO-DEPGEN-0FORBUR (2 000 €)
 - **Contrats d'entretien** : ALO-DEPGEN-0CONTRATS (2 000 €)
 - **Travaux d'entretien** : ALO-ENTRET-OTRAV (2 000 €)
 - **Crédit nourriture** : SRH-CN-0DENR (3 000 €)
2. Approbation des tarifs du service de restauration et d'hébergement 2019
3. Approbation du budget 2019 avec une autorisation de prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de **529.60 €** correspondant au montant du reliquat classe de neige 2018

III. Questions diverses : Il n'a pas été reçu de questions diverses.

Déroulement de l'ordre du Jour

0. Fonctionnement des instances

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté.

Acte n° /2018		Adoption de l'ordre du jour du CA du 27 11 2018					
	Votants		Pour		Contre		Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 06/11/2018

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 06 11 2018.

Acte n° /2018		Approbation du compte rendu du CA du 06 11 2018					
	Votants		Pour		Contre		Abstentions

I. Action éducative et pédagogique

1. Présentation PPMS actualisé

En Commission d'Hygiène et de Sécurité du 20/11/2018, il a été présenté le PPMS – Risques majeurs actualisé et conforme à la trame académique applicable aux établissements du département de la Loire. Madame le Chef d'établissement rappelle les principaux éléments afférents à ce dernier :

- Le signal national d'alerte doit être connue des élèves et de leurs familles. Avant tout exercice de confinement, un message d'information relatif aux modalités de l'exercice, est adressé aux représentants légaux leur indiquant le lien internet permettant d'entendre et d'apprendre à reconnaître, ce dernier.
- Lors de l'exercice, chaque enseignant lance, à une heure définie préalablement, ce signal dans sa classe. L'exercice débute alors pour toute la communauté éducative.
- L'exercice annuel de confinement devant être effectué avant le 31/12/2018, il est prévu d'effectuer ce dernier le 17/12/2018. Les professeurs principaux auront 2 semaines pour indiquer aux élèves, en vie de classe, les préconisations à respecter.
- Enfin, il a aussi été modifié les espaces dédiés au confinement des élèves en augmentant leur surface (Utilisation de la totalité des couloirs aux étages et recours au couloir desservant la demi pension au RDC en plus du petit hall d'accès au service de Gestion)

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'application de ce PPMS – Risques majeurs actualisé.

Acte n° /2018		Approbation de l'application du PPMS – Risques majeurs actualisé.					
	Votants		Pour		Contre		Abstentions

Concernant le volet Attentat Intrusion du PPMS, il a été évoqué en Commission d'Hygiène et de Sécurité les éléments suivants :

- Le chef d'établissement a enregistré sur son répertoire téléphonique mobile l'ensemble des numéros de téléphone mobile des personnels. Cette disposition permet d'adresser, lors d'un exercice, le message test suivant : “ Exercice intrusion attentat” et les personnels contactés doivent répondre : “ok”. Si un attentat devait survenir alors le message serait : “attentat” et ce dernier permettrait :

a) Aux personnels destinataires à l'extérieur de l'établissement de prévenir directement les secours, et de ne pas se rendre au collège.

b) Aux personnels destinataires présents au collège de toujours pouvoir communiquer avec le chef d'établissement et/ou les services d'intervention présents sur l'extérieur

- De même dans les consignes données aux élèves présents sur les espaces extérieurs, il leur est demandé de rejoindre au plus vite un bâtiment ouvert, quelqu'il soit ou une cachette (y compris localisée sur des espaces habituellement interdits.)
- Enfin, le signal d'alerte prévu est toujours la sirène des mégaphones présents à chaque étage. Mais ceux-ci s'avèrent être inaudibles dans l'espace cuisine et sur le plateau d'évolution du gymnase. Actuellement le système de sonnerie du collège ne permet pas l'ajout d'une sirène d'alerte dédiée. Le Conseil départemental a envisagé de mettre aux normes ce dispositif lorsque celui-ci devra être remplacé pour des questions de panne avérée.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'application de ce PPMS – Intrusion Attentat.

Acte n° /2018	Approbation de l'application du PPMS – Intrusion Attentat		
Votants	Pour	Contre	Abstentions

2. Appel à projet complémentaire DAAC

Dans le cadre de l'appel à projet complémentaire DAAC, un deuxième projet a été labellisé et il est, de fait, subventionné. Madame GIRAUDEAU, Chef d'établissement, présente le budget prévisionnel de cette action pédagogique intitulée "Chemin Dansant" et se déroulant au bénéfice d'élèves de 6ème et de CM2.

II. Organisation financière et comptable

1. Prélèvements sur fonds de roulement :

Madame MOULIN, Gestionnaire explicite la nécessité d'effectuer des prélèvements sur fonds de réserves pour financer des dépenses prévisionnelles jusqu'à la fin de l'année, et ce pour pouvoir éventuellement financer des dépenses imprévues.

- **Fournitures de bureau** : ALO-DEPGEN-0FORBUR (2 000 €)

Suite à l'acquisition des 2 postes informatiques administratifs et d'un écran supplémentaires effectuée sur 2018, il nous faut réajuster le montant au compte.

- **Contrats d'entretien** : ALO-DEPGEN-0CONTRATS (2 000 €)

Les prévisions budgétaires sur ce compte étaient, de fait, difficiles à tenir dans la mesure où les contrats déjà existants impactaient très fortement la marge de manoeuvre. Mais ce choix avait été pour équilibrer un budget extrêmement contraint.

- **Travaux d'entretien** : ALO-ENTRET-OTRAV (2 000 €)

Les travaux d'entretien mural du deuxième étage ont été, d'une part, plus coûteux que prévu. D'autre part, la dotation matières d'oeuvre, allouée jusqu'à présent sous la forme d'une subvention hors subvention, a été moins importante que les années précédentes (2500€ au lieu de 4000€)

- **Crédit nourriture** : SRH-CN-0DENR (3 000 €)

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, le SRH est structurellement déficitaire en raison du faible nombre de convives (élèves, personnels, commensaux). Un réajustement doit être opéré afin de pouvoir honorer les approvisionnements en denrées alimentaires, et ce jusqu'à la fin de l'année 2018.

Madame la Gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'adopter ces différentes autorisations de prélèvements sur fonds de roulement pour un montant total de 9 000€

Acte n° /2018	Autorisation de prélèvements sur fonds de réserve de 9 000€		
Votants	Pour	Contre	Abstentions

2. Approbation des tarifs du service de restauration et d'hébergement 2019.

Madame la Gestionnaire présente aux membres du conseil d'administration, le tableau répertoriant les différents augmentations de tarifs du SRH. Ces derniers évoluent très peu. Pour mémoire l'évolution des tarifs est fixée par la collectivité territoriale de rattachement à la suite d'une demande de préconisation concernant celle-ci, à l'établissement.

Madame la Gestionnaire invite les membres du conseil d'administration à adopter les tarifs 2019 du S.R.H, présentés en annexe.

Acte n° /2018	Adoption des Tarifs 2019 du SRH exposés en Annexe du présent compte rendu.		
Votants	Pour	Contre	Abstentions

3. Approbation du budget 2019 avec une autorisation de prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 529.60 € correspondant au montant du reliquat classe de neige 2018

Madame la Gestionnaire présente au moyen d'un document de PAO :

- Les grands principes budgétaires,
- Le détail des recettes et des dépenses prévisionnelles
- L'explicitation de certains services et comptes ainsi que leurs montants affectés.

Elle invite les membres du conseil d'administration à formuler leurs différentes questions au fur et à mesure de cette présentation :

Ainsi...

Par ailleurs, il est rappelé que le budget 2019 présente un déséquilibre de 1 997.43 € du fait :

- de la prise en compte des amortissements des biens acquis sur fonds propres (1 467.83 €),
- du reliquat de la classe de neige de 2018, pour un montant de 529,60€, réaffecté sur le budget 2019 du nouveau séjour - classe de neige se déroulant sur la semaine 04.

Suite à ces échanges, le rapport du chef d'établissement concernant le budget de l'exercice 2019, synthétise, comme suit, la totalité des éléments de cette présentation.

RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT – BUDGET 2019

Le budget se décline en trois services généraux :

- Les Activités Pédagogiques (AP) : **62 569.88 €**
- Vie de l'Elève (VE) : **5 505 €**
- Administration et Logistique (ALO) : **110 782.63 €**

Et deux services spéciaux :

- Bourses Nationales (SBN) : **25 000 €**
- Restauration et Hébergement (SRH) : **65 209.50 €**

Le budget total de la section de fonctionnement s'élève donc à **269 067.01 €** en dépenses contre **267 599.18 €** en recettes.

La principale ressource du collège est la dotation globale de fonctionnement allouée par la collectivité territoriale de rattachement, le département de la Loire. Ces deux dernières années, nos dotations ont subi une baisse de **5%** par an : le département était en plein travail, avec les partenaires concernés pour réformer les modalités de calcul des dotations allouées chaque année au collège. Il a appliqué une baisse de **5%** à toutes les dotations de tous les collèges de la Loire pendant cette période de «réflexion».

La dotation 2019 est donc la première dotation calculée avec les nouvelles modalités...modalités qui nous sont très favorables puisque notre dotation connaît une hausse drastique par rapport à celle de l'an dernier et n'a par ailleurs jamais été aussi élevée.

Il est cependant important de souligner que la dotation de fonctionnement 2019 intègre désormais les dotations spécifiques suivantes : dotation EPS (1 665 €) et dotation matière d'œuvre (4 000 €), ce qui n'était pas le cas auparavant.

Afin de pouvoir justement comparer les dotations annuelles depuis 2014, il convient donc de déduire cette somme (5 665 €) de notre dotation de 90 340 €, ce qui la ramène donc au montant de **84 675 €**, soit une hausse de **17%** par rapport à 2018.

La dotation globale de fonctionnement se répartit comme suit entre les trois services :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP	14 056	13 095.44	18 750	14 461.11	9 628.12	16 970.88
VE	350	400	300	300	300	300
ALO	61 350	63 169.56	61 000	61 286.89	62 317.88	67 404.12
DOTATION TOTALE	75 756 €	76 665 €	80 050 €	76 048 €	72 246 €	84 675 €

D'autres recettes moindres, non affectées, sont à prendre en compte pour l'élaboration du budget, essentiellement le produit des loyers des appartements où logent des personnes en convention d'occupation précaire, évalué à **6 500 €** pour l'année 2019 (7 000 € en 2018) et le produit des charges locatives et des produits annexes (**3 300 €** pour 2019, contre 4 200 € en 2018).

Nos prévisions de recettes relatives aux locations baissent légèrement par rapport à celles de l'an dernier : - 7 %. Elles ont été très élevées en 2016 et 2017 car une seule personne logeait en NAS pendant cette période. En 2019, trois personnels sont désormais logés en nécessité absolue de service.

Dans un souci de sincérité, nous devons préciser l'apport de recettes supplémentaires tout au long de l'année sous forme de subventions particulières de la part de l'Etat (les bourses, les fonds sociaux et les crédits globalisés) et de la part du département de la Loire (Travaux programmés ...). Une évaluation est faite de ces dernières à partir des données disponibles par l'établissement.

I. SERVICE AP :

Le service AP (Activités Pédagogiques) retrace à travers cinq domaines toutes les dépenses liées à la réalisation des enseignements et des divers projets pédagogiques tant culturels que linguistiques, scientifiques, artistiques ou sportifs.

Il est financé à hauteur de **18 635.88 €** par la subvention de fonctionnement, de **3 500 €** par le produit des loyers et de **500 €** par les recettes annexes (charges locatives, vente de carnets de liaison, de manuels dégradés...). Les autres recettes sont spécifiques.

Ø Axe 1 : AP (renforcer les apprentissages)

Cet objectif vise l'acquisition d'un socle commun à tous les élèves dans les meilleures conditions possibles. Cette année, fin de la restriction budgétaire oblige, tous les crédits d'enseignement sont en hausse par rapport à 2018. Le montant total des crédits d'enseignement est passé de **4 850 €** en 2018 à **7 600 €** en 2019, ce qui représente une hausse de **35 %**.

Ø Axe 2 : AP (s'ouvrir à la culture)

Nous avons également abondé la ligne « sorties diverses » à hauteur de **3 700 €**, beaucoup de projets culturels, linguistiques, artistiques et sportifs devant être financés en 2019. Cela représente une hausse de **72 %** par rapport à 2018 :

- Sorties « Collège au cinéma » (**175.20 €**)
- Sorties théâtre à la comédie de Saint Etienne (**489 €**)
- Sortie centrale nucléaire (**800 €**)
- Sortie planétarium (**945.90 €**)
- Sortie Saint Victor (**292 €**)
- Intervention théâtre harcèlement (**850 €**)

Le montant total des dépenses relatives aux sorties programmées s'élève donc à **3 552.10 €**. Il nous restera un petit reliquat de 147.90 € pour une sortie imprévue.

De plus, un voyage à Berlin est organisé cette année, du 7 au 12 avril 2019, dont la part accompagnateur est financée par les fonds propres du collège : **1 672.88 €**.

Ø Axe 3 : AP (apprendre à vivre ensemble par le sport)

Une semaine « classe de neige », du 21 au 25 janvier 2019, financée à la fois par les familles, un don du foyer et les fonds propres de l'établissement est organisée par les enseignants d'EPS du collège. Cette année, le financement du séjour se fait également par le biais d'un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de **529.60 €**, correspondant au montant du reliquat de la classe de neige 2018.

Dans ce domaine figurent également les crédits consacrés aux sorties APPN et à la section sportive handball.

Ø Axe 4 : AP (rechercher, communiquer, s'informer)

La politique documentaire de l'établissement, de par son choix d'abonnement et d'achat de livres s'inscrit pleinement dans le premier objectif du projet d'établissement (**1 500 €**, financés sur fonds propres). Ces crédits sont en hausse de **63 %** par rapport à 2018 !

Nous avons créé une seconde ligne de dépense dans l'axe 4 « rechercher, communiquer, s'informer », d'un montant de **400 €**, destinés à acquérir des séries de manuels en lien avec le cycle 3.

Ø Axe 5 : AP (assurer la réussite de chaque élève)

La réussite de TOUS les élèves implique la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment par le biais :

- de la classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire : **1 500 €** sur fonds propres), qui accueille 13 élèves.

II SERVICE VE :

Ø Axe 6 : VE (éduquer à la citoyenneté et à la santé)

L'axe 6 du service Vie de l'élève met l'accent sur l'axe n°2 du contrat d'objectif en vigueur, à savoir « rendre l'élève acteur de son quotidien et développer son esprit civique » avec des crédits spécifiques, qui proviennent de l'Etat : éducation à la santé et à la citoyenneté et accompagnement éducatif.

On trouve également dans le service VE les aides provenant de l'Etat et du département tels les bourses départementales et les crédits fonds sociaux.

III. SERVICE ALO :

Le service ALO retrace toutes les dépenses de fonctionnement logistique de notre établissement et est financé en très grande partie par la subvention de fonctionnement (**71 404.12 €**) et par le produit des locations et des charges (**5 800 €**).

Ø Domaine 1 : communiquer et recevoir

Si l'amélioration de la communication interne et externe à l'établissement est un souci constant, un effort particulier de contrôle des charges générales liées à la communication (abandon de l'utilisation de la machine à affranchir, changement de fournisseur téléphonique, suppression d'une ligne de fax, suppression d'un photocopieur) est réalisé afin de pouvoir abonder le service AP.

En ce qui concerne les économies possibles dans le domaine de l'affranchissement, nous envisageons une transmission uniquement dématérialisée des bulletins scolaires.

En revanche, la possibilité d'envoyer des SMS aux parents a été mise en place au 1^{er} novembre 2018, ce qui va créer un coût supplémentaire, mais au profit d'une communication beaucoup plus fluide avec les parents d'élèves.

Dans la mesure du possible, la réalisation des projets pédagogiques des enseignants reste notre priorité.

Ø Domaine 2 : Maîtriser les dépenses énergétiques

L'estimation des charges de viabilisation est similaire à celle de l'an dernier, avec une toute petite hausse.

Ces prévisions de dépenses sont faites dans l'optique d'une météo toujours douce, semblable à celle que nous connaissons depuis quelques années. Si tel n'était pas le cas, elles seraient probablement insuffisantes.

Le service de restauration et d'hébergement supporte également une partie de ces charges, à hauteur de **10 %** du montant total (43 300 + 5 000 = 48 300 €).

Ø Domaine 3 : Faire face aux dépenses générales

La ligne de dépense « fournitures de bureau » est en très forte hausse par rapport à 2018 : + 100 %, car nous envisageons de renouveler trois ordinateurs sur 2019, celui de Mme la principale, de la secrétaire de direction et de l'infirmière.

Ø Domaine 4 : Entretenir et embellir

Les dépenses liées aux contrats obligatoires, tant pour l'entretien que pour la sécurité sont estimées en hausse de 1 300 €. Il est à souligner que l'ensemble de ces contrats a fait l'objet d'une mise en concurrence, certains étant vieux de trente ans, ce qui nous a permis de réaliser d'importantes économies sur cette ligne budgétaire.

L'an dernier, notre budget étant très contraint, nous avons baissé nos prévisions de dépenses sur cette ligne, mais il n'a pas été possible de les respecter. Dans la mesure du possible, cette ligne doit donc être maintenue à 7 500 €, ce qui correspond au montant de nos dépenses incompressibles sur cette ligne budgétaire.

En 2019, nous espérons réaliser des économies sur l'achat des produits d'entretien, le département de la Loire nous ayant accordé le droit d'utiliser du vinaigre blanc pour le nettoyage des tables, des sols et des vitres. Nous sommes ravis de cette décision, tant d'un point de vue économique qu'écologique.

Par ailleurs, pour entretenir et embellir le collège, il faut préciser que la collectivité de rattachement finance par des subventions spécifiques des travaux plus importants, selon les besoins formulés, par le biais de la dotation des travaux programmés.

Ø Domaine 5 : Opérations spécifiques

Depuis la mise en place de la RCBC en 2013, la perte de valeur des biens acquis sur fonds propres est prise en compte dans le budget de l'établissement et explique l'inévitable déséquilibre des recettes et des dépenses. Elle représente un montant total de **1 467.83 €** sur 2019 (269 067.01 – 267 599.18 = 1 467.83 €).

IV. LE BUDGET ET SES DEUX SERVICES SPECIAUX:

1. Le **service spécial des bourses nationales** est intégralement financé par l'Etat. Le collège compte **110 élèves boursiers sur 393 élèves** (contre 148/403 en 2018) pour la première moitié de l'année 2019. Cet effectif est en très forte baisse : 25 %. Il faut simplement espérer que cette baisse ne soit pas liée aux difficultés de certaines familles à faire leur demande de bourses en ligne.

- **54 élèves** : taux 1 (73 en 2018)

- **30 élèves** : taux 2 (38 en 2018)

- **26 élèves** : taux 3 (37 en 2018)

La dépense liée aux bourses nationales est estimée, par conséquent à **25 000 €** pour l'ensemble de l'année 2019.

2. Le **service spécial de restauration et d'hébergement** est financé intégralement par les forfaits/tickets élèves et par les tickets commensaux.

Les tarifs des forfaits sont sensiblement les mêmes que ceux de l'an dernier. Les tickets commensaux et élèves restent, quant à eux, complètement identiques.

Pour la première moitié de l'année 2019, le collège comptabilise **149 élèves demi-pensionnaires (155 en 2018)**. Cela représente environ 39.4 % de l'ensemble des élèves (contre 38 % l'an dernier).

22.5 % des recettes élèves sont reversées au **FARPI**, **1.25 %** au **FCSH**.

15 % de l'ensemble des recettes (contre 17 % l'an dernier) servent à financer les charges générales du service de restauration et d'hébergement, dont celles relatives aux dépenses énergétiques qui représentent une grosse moitié des dites dépenses.

Le reste des recettes, soit **41 185.44 €**, constitue le crédit nourriture pour l'année 2019.

L'accent est mis sur la consommation de produits frais, de qualité, vendus par des producteurs locaux et travaillés par un chef et une équipe très investis, dans un respect absolu de l'équilibre alimentaire des élèves.

Ce budget a été élaboré dans le souci constant de favoriser la mise en œuvre des objectifs prioritaires du projet de notre établissement, tout en restant sincère dans l'évaluation des charges incompressibles.

III. Questions diverses : Il n'a pas été reçu de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : h

A SAINT CHAMOND, le 03/12/2018.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
I.GIRAUDEAU	V.FAVIER